COMMUNIQUÉ OFFICIEL

03 mars 2026

Tags autocollants anonymes
–
Dépôt de plainte

Monsieur le Maire s'est rendu ce lundi 2 mars 2026 à la Gendarmerie Nationale afin de déposer plainte après avoir constaté la présence de tags autocollants anonymes collés sur du mobilier urbain communal (candélabres, distributeurs de sacs à déjections canines, jardinières, panneaux de signalisation, boîtes à livres ou encore conteneurs à poubelle).

À la suite des éléments déclarés, l'officier de Police Judiciaire de la Gendarmerie Nationale a retenu les faits de diffamation envers une personne dépositaire de l'autorité publique et de dégradation de biens publics.

Ces agissements, qualifiés de délit de vandalisme, altèrent des biens publics et dégradent le cadre de vie des Tréviésois. Le Code de l'environnement prévoit des sanctions pour les auteurs d'affichage sauvage et les contrevenants seront soumis à des amendes.

La Gendarmerie Nationale, avec l'appui des caméras de vidéoprotection communales et de la Police Municipale, mènera dans les prochains jours une enquête pour rechercher le(s) auteur(s) de ces faits. Cette plainte a également été transmise pour examen au Procureur de la République de Montpellier.

Ville de Saint Mathieu de Tréviers
Place de l'Hôtel de Ville - BP 29 - 34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS
04 67 55 20 28 - accueil@villesmdt.fr - www.ville-saint-mathieu-de-treviers.fr